

INFORMATION PRESSE

L'UNICEF France salue l'adoption de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale

L'UNICEF France reste cependant vigilant quant aux engagements effectifs de la France en faveur des enfants, des adolescents et des femmes dans son aide publique au développement.

Paris, le 24 juin 2014 - L'UNICEF France tient à saluer le vote du Parlement du projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale. Pour la première fois de la Ve République, le Parlement et la société civile ont pu participer à la définition des orientations de la politique française de développement, que l'UNICEF France a pu enrichir en faveur des enfants les plus vulnérables.

L'UNICEF France, dont la principale mission est de veiller à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) signée et ratifiée par la France, avait déjà salué l'initiative de ce projet de loi, ainsi que les travaux des députés. Sa vision inclusive et transversale, les priorités géographiques, la démarche d'équité et la place centrale réservée aux femmes convergent avec la vision et les priorités de l'UNICEF à l'échelle internationale.

Tout au long du parcours législatif, l'UNICEF France a émis des propositions d'enrichissement du texte, autour de ses grands axes de plaidoyer : la place des droits de l'enfant dans la politique de développement, l'impératif que représente l'éducation des filles et leur maintien dans le système scolaire, la priorité que représente la lutte contre la malnutrition infantile ou encore la nécessité de mener des politiques de protection de l'enfance dans toutes les zones d'intervention. L'UNICEF France exprime sa satisfaction d'avoir été en grande partie entendu.

Néanmoins, l'UNICEF France exprime ses préoccupations sur plusieurs points.

Tout d'abord, **les droits de l'enfant ne sont pas explicitement mentionnés dans la loi**. La France est pourtant tenue, par ses engagements internationaux, de les défendre et de les promouvoir, sur son territoire comme dans son aide publique au développement. Ce texte représentait une opportunité pour la France de le rappeler.

Par ailleurs, le manque de données chiffrées dans le texte de loi, ainsi que les derniers chiffres de l'OCDE confirmant **la baisse de l'APD française pour 2013**, suscitent l'inquiétude. La France est engagée dans des projets majeurs de développement, à l'instar des Fonds Français Muskoka (accélération de la réduction de la mortalité néo-natale, maternelle et infantile en Afrique de l'Ouest et du Centre et en Haïti aux côtés de quatre agences des Nations unies, dont l'UNICEF). Il est essentiel que ces financements ne soient pas menacés et que ce type d'initiatives fortes soient maintenues ou renouvelées.

« Alors que des progrès majeurs ont été réalisés depuis 20 ans : le taux de survie des enfants et la scolarisation se sont améliorés, les défis à relever restent immenses. A l'heure des négociations sur l'agenda du développement post-2015, nous célébrons les 25 ans de la CIDE, ratifiée par la France. Cette dernière a un rôle majeur à jouer dans les progrès mondiaux en faveur des femmes et des enfants, clé de voute du développement, et nous l'appelons à maintenir et même renforcer ses engagements dans les années à venir », alerte Michèle Barzach, Présidente de l'UNICEF France.

* * *

Pour de plus amples informations contactez :

Carine SPINOSI

Tél : 01 44 39 17 49

Courriel : cspinosi@unicef.fr

www.unicef.fr

UNICEF France
Direction de
l'information

3, rue Duguay-Trouin
75282 Paris cedex 06

Téléphone : 01 44 39 77 77

Facsimile : 01 44 39 77 78

www.unicef.fr